

Saint-Gall, le 15 mars 2014

## Communiqué de presse

# La SSO dit OUI au Gripen et exige un budget de 5 milliards pour le développement de l'armée

**A l'occasion de l'assemblée des délégués, les délégués de la Société Suisse des Officiers (SSO) ont voté unanimement en faveur de la loi sur le fonds Gripen qui sera soumise à la votation le 18 mai 2014. La SSO a aussi réitérés ses exigences de voir le budget de l'armée fixé à 5 mia dès 2016.**

**Outre le traitement des points statutaires, le Président a signé un accord d'amitié avec l'Union nationale des officiers de réserve et des organisations de réservistes (UNOR) française.**

Les officiers de la SSO ont accepté à l'unanimité la loi relative à la création du fonds d'acquisition du Gripen lors de l'assemblée des délégués. A cet égard, le Président brigadier Denis Froidevaux a déclaré: «Depuis le début, la SSO a toujours soutenu le remplacement de la flotte obsolète des Tiger, car une armée crédible est un système global, lequel doit disposer de moyens et d'équipements adaptés pour mener à bien sa mission constitutionnelle que lui a conféré le peuple. Le Gripen et le financement choisi par le biais d'un fonds permettent de remplacer les Tiger et de réaffirmer les compétences de l'armée de l'air.» Cette solution permet de respecter un équilibre entre les différentes composantes de notre armée, terre, air, support. De plus, le recours à un fonds offrirait l'avantage de financer les Gripen par le budget ordinaire de l'armée sans devoir chercher un financement spécial qui obligerait à réaliser des économies dans d'autres départements.

Le choix donné au peuple est stratégique, car il lui revient de choisir le niveau de sécurité qu'il souhaite.

### Développement de l'armée

La SSO a réitérés ses exigences en matière de réforme de l'armée. Le Président a rappelé les quatre points principaux:

- Respect de la raison d'être de l'armée, à savoir la mission de défense au sens moderne du terme et ce dans les 3 dimensions: terre-air-cyberespace
- effectif minimal de 100'000 ho
- budget de 5 milliards
- respect intégral du principe de milice (par exemple flexibilité de la durée des cours de répétition de 2 à 3 semaines).

Le br Froidevaux a rappelé que ces 4 critères sont non négociables, et que la SSO se tient prête à agir dans l'éventualité où elle ne serait pas entendue.

### Accord d'amitié avec l'UNOR française

La signature de l'accord d'amitié avec l'UNOR a permis aux deux associations faitières d'officiers d'affirmer leur volonté de renforcer leur collaboration à l'avenir. Concrètement, l'accord prévoit l'engagement des deux organisations pour témoigner de l'importance et de la nécessité de disposer d'armées crédibles, en particulier en ce qui concerne le système

de milice suisse ou les réservistes de l'armée française. Cette collaboration plus étroite a pour but un échange mutuel d'informations, l'accès à des activités et à des manifestations des sections rattachées, de même que le partage des différents articles et publications.

L'assemblée des délégués s'est achevée par l'intervention du conseiller fédéral Ueli Maurer et par celle de la ministre de la défense suédoise, Karin Enström, devant les officiers de la SSO.

---

## Contact

---

Br Denis Froidevaux, Président	+41 79 214 14 22
Col EMG Marcus B. Graf, vice-président	+41 79 670 86 16
Maj Daniel Slongo, secrétaire général	+41 79 658 69 47

---

## La SSO

La SSO est l'organisation faîtière des sociétés suisses d'officiers et a pour objectif:

- le maintien et le développement d'une politique de sécurité crédible, moderne et s'appuyant sur une armée de milice forte dont les ressources correspondent aux prestations attendues;
  - la défense des intérêts des officiers dans le cadre de la politique de sécurité suisse;
  - le développement des relations avec les autorités nationales et internationales ainsi qu'avec les autres organisations de milice;
  - la coordination et le soutien des sections de la SSO, de leurs sous-sections et membres;
  - le renforcement du système de milice, en conservant le service militaire obligatoire.
-